

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (27)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Jean-Marie BOUCHEZ donne procuration à M. Yves LOUBES, M. Guillain DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, Mme Florence DEMOUY donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à M. Sylvain GOUPIL, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN, Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (7)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Stéphane DECULTOT, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (4)

DEL2025-39 Suppression / création de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI

Monsieur Le Président expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Compte-tenu des recrutements effectués qui permettent de stabiliser l'organigramme et l'organisation des services eu égard aux différents projets à mener, la collectivité souhaite disposer d'un tableau des effectifs avec une logique « un poste => un agent ».

Ainsi, la collectivité souhaite supprimer le poste de chargé de communication au grade d'attaché territorial et ouvrir un poste de chargé d'accueil EFS et communication sur le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet.

En complément, la collectivité souhaite procéder aux avancements de grade de 2 agents, ce qui implique également la création de 2 postes dans les grades concernés et la suppression des 2 postes aux grades actuels.

Il convient d'opérer les modifications suivantes :

Emploi à supprimer	Motif de suppression
Filière administrative	
Attaché territorial	Les besoins de service correspondent aujourd'hui à un demi ETP, sur des missions inhérentes aux publications sur les réseaux sociaux et qui ne nécessitent pas un grade d'attaché, à temps plein
Adjoint administratif principal 2ème classe	Poste supprimé à l'issue de la nomination de l'agent au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe
Filière sportive	
Educateur APS principal 2ème classe	Poste supprimé à l'issue de la nomination de l'agent au grade d'éducateur APS principal 1ère classe
Emploi à créer	Motif de création

Filière administrative	
Adjoint administratif territorial	Les besoins de service nécessitent un agent qui sera en charge pour la moitié de son temps d'assurer l'accueil physique et téléphonique en lien avec les missions de l'Espace France Services, et pour l'autre moitié de son temps d'assurer des missions en lien avec le service communication (animation des réseaux sociaux, mise à jour des visuels)
Adjoint administratif principal 1ère classe	Poste créé pour l'avancement de grade d'un adjoint administratif principal 2ème classe
Filière sportive	
Educateur APS principal 1ère classe	Poste créé pour l'avancement de grade d'un éducateur APS principal 2ème classe

- Emploi permanent de chargé d'accueil EFS et de communication sur le grade d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet 35/35ème.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des missions similaires.

L'agent affecté à cet emploi sera notamment chargé :

- assurer l'accueil physique et téléphonique, renseigner les interlocuteurs et relayer si nécessaire vers l'interlocuteur compétent,
- assurer les missions au sein de l'espace France Services,
- assurer des missions en lien avec le service communication.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement d'un agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L.313-1, L.313-3, L. 332-8 2°, L.332-8 6°,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu la délibération DEL2024-92 approuvant la mise à jour du tableau des effectifs,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Adopté** la proposition du Président,
- **Modifié** le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération,
- **Inscrit** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés au budget de l'exercice en cours,
- **Dit** que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification,
- **Dit** que le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	27
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	34 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	3 avril 2025



Le Président,

Franck SUPERBI